

Saint Lô, le 12 Février 2021

**OBJET : Recensement des besoins pour l'organisation des concours relevant de la compétence des Centres de Gestion**

**P.J. :** Note d'information

**DOSSIER SUIVI PAR :** Service concours & Examens Professionnels

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la coopération interrégionale entre les Centres de Gestion des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, un recensement commun des besoins est organisé chaque année depuis 2004 **afin d'apprécier le nombre de postes à ouvrir aux concours**. La dématérialisation du recensement favorise une plus grande souplesse dans la gestion de cette opération, et permet au Centre de Gestion de disposer de chiffres actualisés.

Aussi, et dans cet objectif, nous procédons à deux recensements dans l'année. Le premier au printemps, concerne les concours devant être ouverts avant l'été. Le second, au mois de Septembre, concerne les concours organisés au début de l'année suivante, mais qui doivent être ouverts avant la fin de l'année.

A cette fin vous trouverez sur le site internet du Centre de Gestion ([www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr)), rubrique Emploi-Concours, un lien « **Recensement concours** ». Les codes utilisateur et mot de passe demandés sont identiques à ceux que vous utilisez habituellement pour saisir vos déclarations de vacances ou vos offres d'emploi sur « la bourse de l'emploi ».

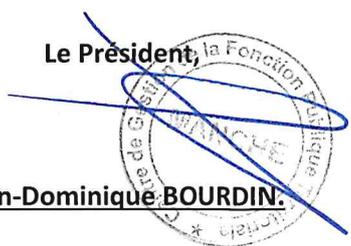
Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez, ci-joint, une note d'information ainsi qu'une liste des différents concours ouverts au recensement. Vous devez indiquer le **nombre de postes prévisionnels** (concours externe, concours interne, troisième concours) que la collectivité pourrait ouvrir au titre de l'année 2021.

**Afin de répondre au mieux à vos besoins, ces données devront être transférées au Centre de Gestion avant le 31 Mars 2021.** Le service concours reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre collaboration,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

  
Jean-Dominique BOURDIN.